

Nombre de
Membres en
Exercice
15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

Présents
13

SEANCE DU 20 MARS 2026

Votants
13

L'an deux mil vingt six, le vingt mars
à dix neuf heures

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

Date de la
Convocation
16/03/2026

PRESENTS : BLACHON Daniel, BONELLO Maryline, BROCARD
Béatrice, FAVARON Jacques, FERREOL Thomas, MELLADO
Nicolas, PATOUILLARD Emilie, RIEU Sébastien, ROYON
Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, TORRES Edith, SOUQUE Philippe.
EXCUSEES : CAREL Katia, RIBOUAT Valérie.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2026/03/01

**Fixation du nombre
d'adjoints au maire**

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le
nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 %
de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Saint-Victor-
Malescours étant de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut
dépasser 4,

Vu la proposition de Monsieur Yves BOMPUIS le maire de créer 3
postes d'adjoints au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour

- **DECIDE** de créer 3 postes d'adjoints au Maire.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à
l'élection de ces 3 adjoints au Maire.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS



Le secrétaire de séance,
Frédéric TEYSSIER

AR Prefecture

043-214302275-20260320-2026_03_01-DE
Reçu le 23/03/2026